



Stiftung für eidgenössische Zusammenarbeit
Fondation pour la collaboration confédérale
Fondazione per la collaborazione confederale
Fundaziun per la collavuraziun federala

Annexe I

**Analyse d'interventions parlementaires déposées à
l'Assemblée fédérale en 2015**

Monitoring du fédéralisme 2015

Interventions parlementaires déposées à l'Assemblée fédérale en 2015

Les interventions parlementaires (initiatives parlementaires, motions et postulats) déposées au Conseil national et au Conseil des États sont analysées sous l'angle de leur impact sur le fédéralisme.

Les résultats de l'analyse des interventions parlementaires sont influencés, entre autres, par le contexte politique, la situation économique et les événements qui ont marqué l'année considérée. Par ailleurs, les constats ont une dimension subjective puisque les critères retenus sont sujets à interprétation. Par conséquent, il faut considérer les tendances et les orientations générales plutôt que les chiffres détaillés.

1. Procédure de sélection et méthode

N'ont été retenues que les interventions qui ont un lien avec le fédéralisme. La procédure de sélection a eu lieu en deux temps :

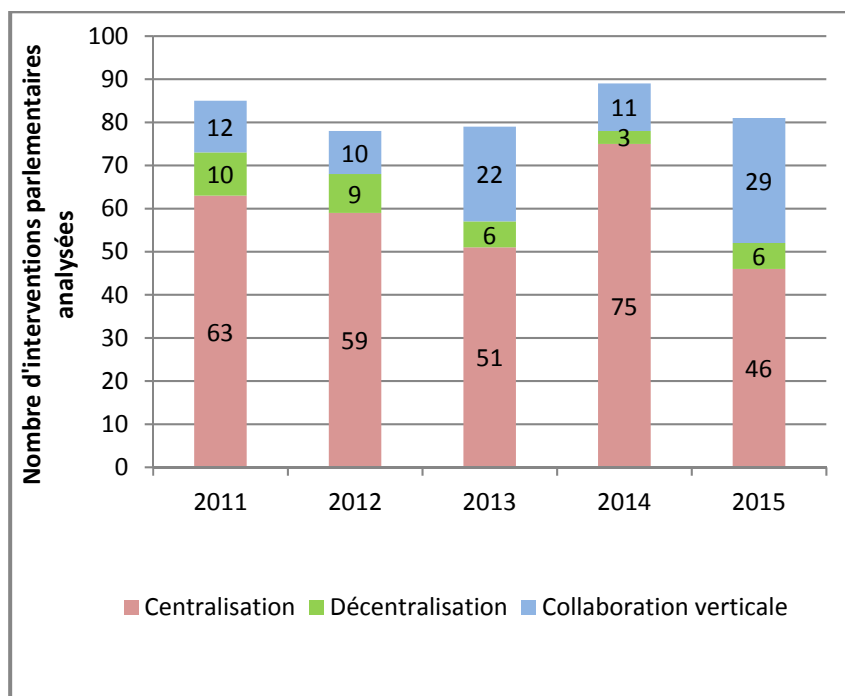
- A. La première étape a consisté à effectuer une recherche par mot clé (« canton ») d'interventions susceptibles de concerner les cantons. Sur les 743 interventions parlementaires déposées en 2015, 296 ou environ 40 % contenaient le terme « canton ».
- B. La seconde a consisté en une analyse qualitative, et par conséquent subjective, des 296 interventions afin de déterminer celles qui représentaient les plus forts enjeux en termes de fédéralisme. Résultat : 81 interventions ou environ 11 % de toutes les interventions déposées durant la période considérée ont été passées en revue.

Ces 81 interventions sont analysées ci-dessous de manière plus approfondie. Cette analyse a porté uniquement sur le texte de chacune d'entre elles, mais pas sur les décisions prises par les Chambres fédérales. Les interventions ont été réparties en trois catégories, en fonction de leur orientation :

- Centralisation : l'intervention vise la centralisation d'un domaine de tâches.
- Décentralisation : l'intervention respecte le principe de subsidiarité et propose une solution décentralisée.
- Collaboration verticale : l'intervention exige une plus grande collaboration entre la Confédération et les cantons (pour améliorer, par ex., l'efficacité des mesures ou supprimer les doublons).

2. Évolution des interventions parlementaires pendant la période sous revue (cf. graphique 1)

Une majorité des interventions analysées montre une tendance à la centralisation (46, soit 57 %)¹. Une minorité (6, soit 7 %) a pour vocation de proposer des solutions à tendance décentralisatrice. Le solde (29, soit 36 %) a trait à des interventions qui visent le renforcement de la collaboration entre la Confédération et les cantons. Le constat vaut pour l'année considérée. Il reflète une situation à moment donné et pas nécessairement une tendance de longue durée.



Graphique 1

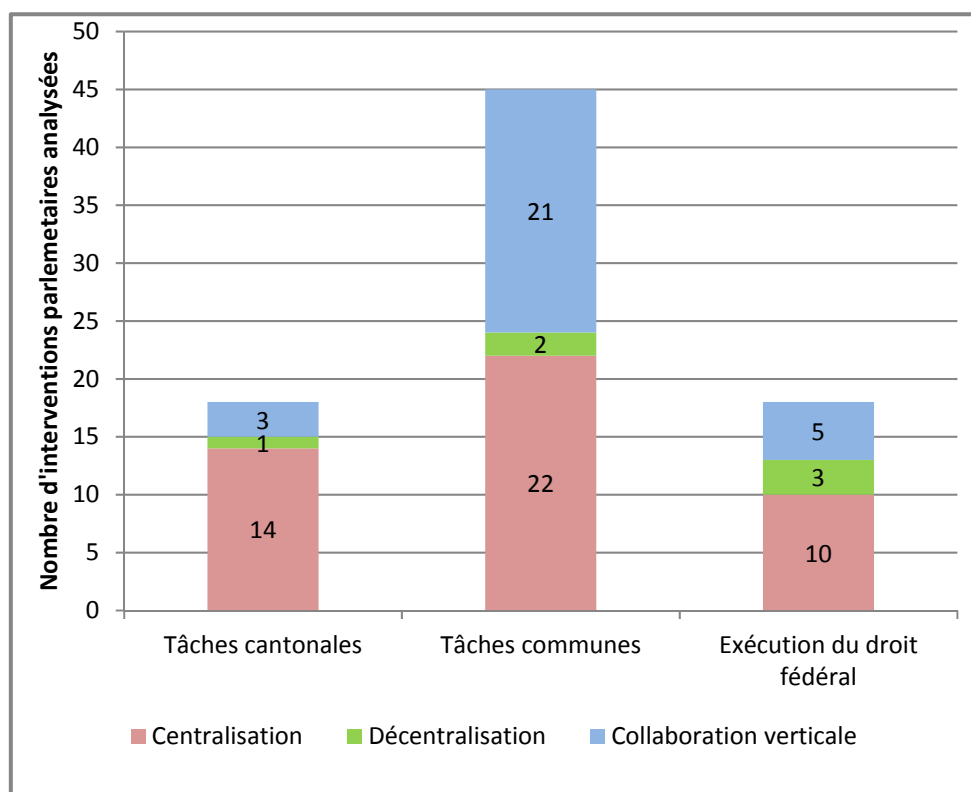
¹ Les pourcentages indiqués entre parenthèses portent sur le total des interventions analysées selon leur orientation, par ex. centralisation : 46 = 57 % des 81 interventions déposées.

3. Répartition par critères matériels

L'analyse a été effectuée en fonction de critères matériels : type de tâche d'une part, et domaine politique de l'autre.

Type de tâche (cf. graphique 2)

Les interventions parlementaires analysées sont liées essentiellement à des tâches dont la réalisation est du ressort de la Confédération et des cantons² (ci-après, tâches communes). Le solde se répartit à parts égales entre les tâches cantonales³ et celles ayant trait à l'exécution du droit fédéral⁴. L'analyse en fonction de l'orientation montre que les interventions parlementaires qui ont des visées centralisatrices portent principalement sur des tâches communes (22, soit 48 %)⁵. De même, celles visant à associer les cantons à la recherche de solutions par le biais de la collaboration verticale concernent prioritairement les tâches communes (21, soit 72 %). L'analyse en fonction du type de tâches fait ressortir une tendance à la centralisation plus marquée en ce qui concerne les tâches de compétence cantonale ou relevant de l'exécution du droit fédéral.



Graphique 2

² Tâche commune Confédération-Cantons : il s'agit d'une tâche dont la formalisation et la mise en œuvre sont de la compétence de la Confédération et des cantons. Exemples : impôts sur le revenu et la fortune, RPT, universités, trafic régional, prestations complémentaires, conservation des monuments historiques.

³ Tâche cantonale : les cantons ont la responsabilité de légiférer et d'octroyer la prestation. Exemples : santé (hors loi sur l'assurance-maladie), écoles obligatoires, institutions pour personnes handicapées, action sociale, aménagement du territoire.

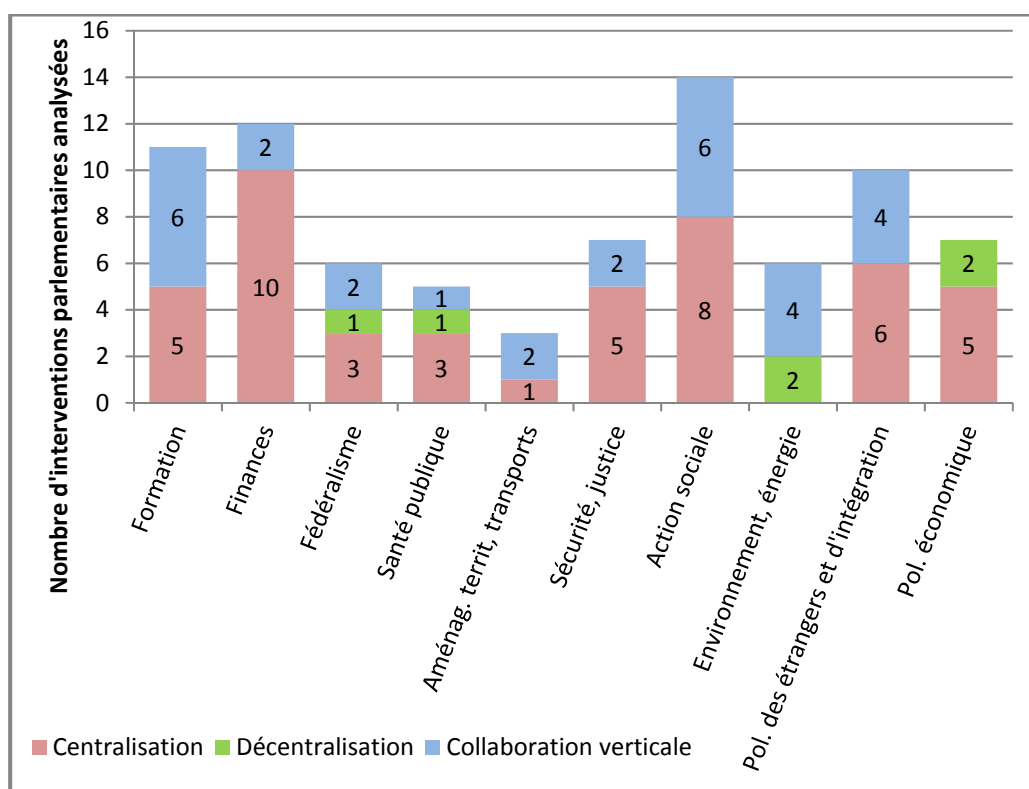
⁴ Exécution du droit fédéral : il s'agit de tâches qui sont exécutées par les cantons conformément à des lois promulguées par la Confédération. Exemples : AVS-AI, huiles minérales.

⁵ Les pourcentages indiqués entre parenthèses mettent en relation le type de tâche et l'orientation, par ex. pour les tâches communes : 22 = 48 % des 46 interventions à tendance centralisatrice (46 = 100 %).

Domaine politique (cf. graphique 3)

La répartition par domaine politique montre que quatre domaines représentent plus de la moitié des interventions parlements analysées (47, soit 58% du total des interventions parlementaires examinées), soit dans l'ordre : Action sociale (14 interventions parlementaires), Finances (12), Formation (11) et Politique des étrangers et d'intégration (10). Ce graphique fait ressortir les tendances suivantes:

- la tendance à la centralisation est la plus importante dans le domaine des finances (10, soit 83 %)⁶;
- dans les domaines de l'environnement et de l'énergie, il n'y a aucune demande visant à renforcer les compétences de la Confédération ;
- une part importante des interventions parlementaires dans les domaines de la formation, de l'environnement et de l'énergie, ainsi que de l'aménagement du territoire indiquent qu'il faut impliquer les cantons dans la mise en œuvre des demandes qui sont faites.



Graphique 3

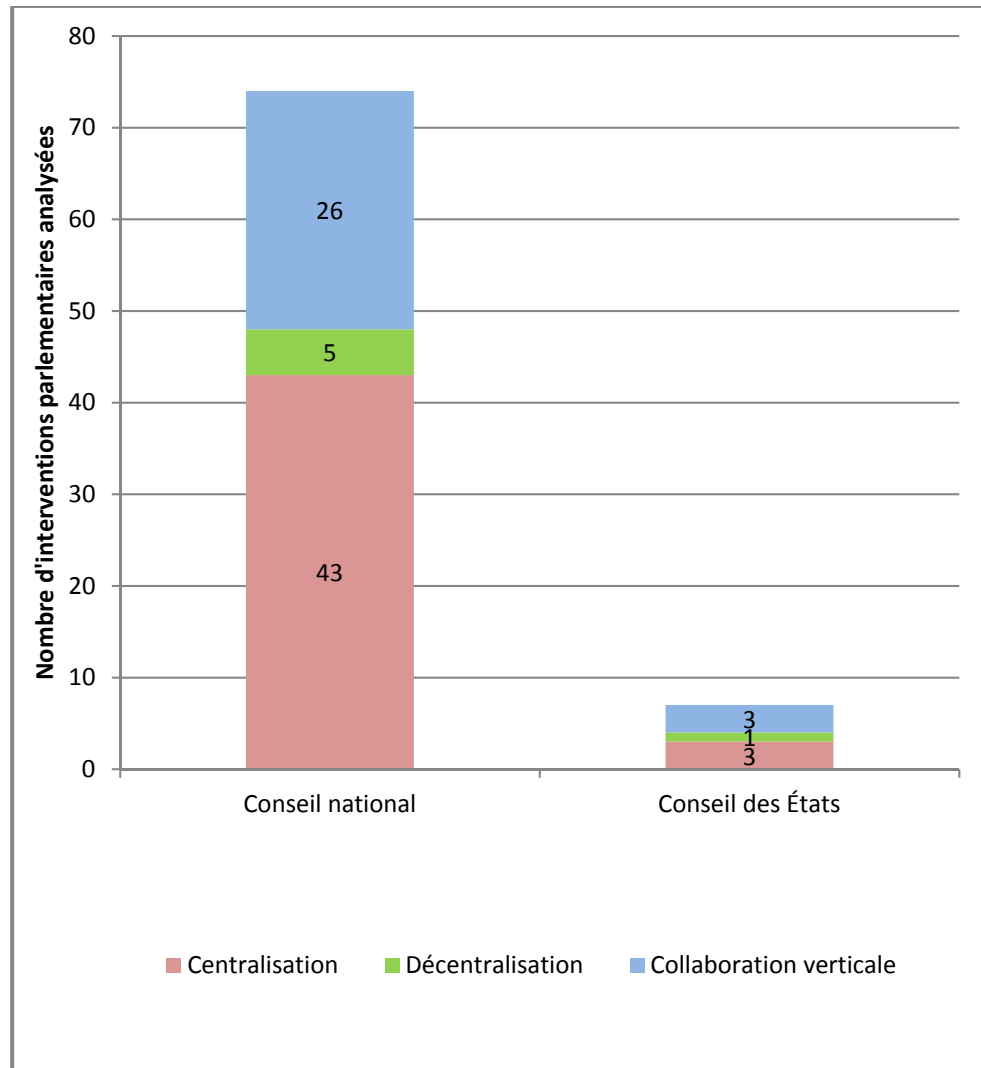
⁶ Les pourcentages indiqués entre parenthèses mettent en relation l'orientation et le domaine politique par ex. : 10 interventions à tendance centralisatrice dans le domaine des Finances = 83% des 12 interventions déposées dans ce domaine politique (12 = 100 %).

4. Répartition par acteur politique

Les interventions ont été analysées en fonction de l'appartenance à un conseil (Conseil national ou Conseil des États) ou à un groupe politique.

Appartenance à un conseil (cf. graphique 4)

En 2015, la tendance à la centralisation est plus importante au Conseil national (43, soit 58 %) ⁷ qu'au Conseil des États (3, soit 43 %).

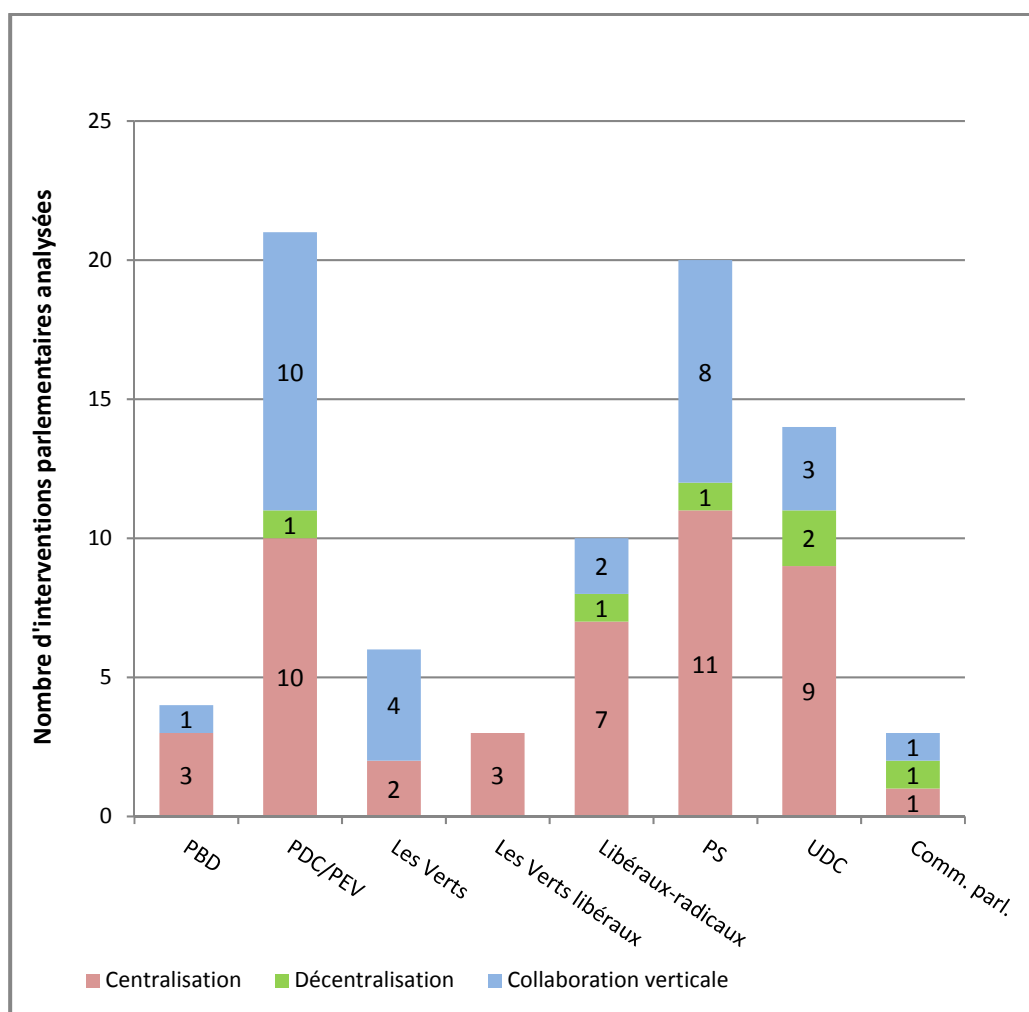


Graphique 4

⁷ Les pourcentages indiqués entre parenthèses mettent en relation l'orientation et le conseil concerné par ex. 43 interventions à tendance centralisatrice au Conseil national = 58 % des 74 interventions déposées au Conseil national (74 = 100%).

Appartenance à un groupe politique (cf. graphique 5)

L'analyse en fonction de l'appartenance politique (commissions parlementaires, partis) montre que près de 68 % des interventions parlementaires ont été déposées par le PDC/PEV, le PS et l'UDC (55 interventions parlementaires sur 81). A l'exception des Verts, des commissions parlementaires et du PDC/PEV l'ensemble des groupes politiques demandent principalement un renforcement des compétences des la Confédération. En tête des interventions à tendance centralisatrice, celles déposées par les verts libéraux (3, soit 100%), le PBD (3, soit 75%), les Libéraux-Radicaux (7, soit 70%), l'UDC (9, soit 64%) et le PS (11, soit 55%)⁸. La tendance à la centralisation n'est pas corrélée avec le positionnement du parti à gauche ou à droite de l'échiquier politique.



Graphique 5

⁸ Les pourcentages indiqués entre parenthèses mettent en relation l'orientation et le groupe politique : 11 interventions à tendance centralisatrice au PS = 55 % des 20 interventions déposées par ce groupe parlementaire (20 = 100 %).



Stiftung für eidgenössische Zusammenarbeit
Fondation pour la collaboration confédérale
Fondazione per la collaborazione confederale
Fundaziun per la collavuraziun federala

Dornacherstrasse 28A
Postfach 246
CH-4501 Solothurn
Tel +41 32 346 18 00
Fax +41 32 346 18 02
info@chstiftung.ch
www.chstiftung.ch